

Assises de la filière visuelle 2021

Résolutions

du Collège des Ophtalmologistes Universitaires de France (COUF)

Contexte et Objectifs

L'évolution technique et médicale de l'ophtalmologie, l'épidémiologie des maladies, la démographie médicale, le contexte médico-économique, nécessitent de revisiter le modèle de la filière visuelle.

Le **Collège des Ophtalmologistes Universitaires de France (COUF)** s'est réuni en assemblée plénière le 1^{er} février 2021, afin de répondre aux interrogations et propositions du rapport IGAS-IGESR 2020 :

1. Epidémiologie des maladies oculaires, démographie médicale
2. Orthoptie : formation, M2, passerelle
3. Délégations de tâches

Les résolutions suivantes ont fait l'objet d'un vote à bulletin secret lors de la séance plénière du 25 mars 2021, et ont été toutes adoptées à la majorité des 65 votants (/88 universitaires).

n°	Recommandation	Priorité	Autorité responsable	Échéance
Se doter des outils nécessaires à une véritable stratégie de santé visuelle				
1	Lancer les travaux d'élaboration d'une stratégie nationale des soins visuels comprenant des stratégies de dépistage et de suivi pour les enfants, les jeunes adultes et les patients vieillissants	2	DGOS, DSS, avec DGS et CNAM	Courant 2020
2	Mettre en place un dispositif national de suivi de l'épidémiologie des principales pathologies visuelles	2	DGS et INSERM	Courant 2020
3	Financer et organiser un dispositif de suivi annualisé, objectif et territorialisé des délais d'accès aux soins visuels	1	CNAM et DREES	T1 2020
Soutenir la démographie médicale, en particulier dans les régions sous-dotées				
4	Maintenir au-delà de 2023 la croissance du nombre d'internes en ophtalmologie	1	DGOS	2020
5	Affecter prioritairement les nouveaux postes d'internes aux régions ayant une densité moindre d'ophtalmologistes	1	DGOS	2020
6	Développer les stages d'internat des ophtalmologistes en milieu libéral	2	DGOS	2020
7	Accélérer les travaux de zonage spécifiques à l'ophtalmologie	2	DREES, CNAM et IRDES	T2 2020
8	Attribuer une aide à l'investissement pour l'ouverture de cabinets secondaires en zones sous-dotées et mieux faire connaître le contrat démographique tout en l'adaptant	2	CNAM et DSS	T2 2020
9	Organiser une planification régionale des effectifs en formation en orthoptie	2	DGOS	T2 2020

Résolution 1 (recommandation 2 rapport) : les ophtalmologistes universitaires soutiennent le projet de développer l'épidémiologie des maladies oculaires et de la démographie médicale.

Les ophtalmologistes universitaires expriment l'intérêt :

- **De développer de grandes cohortes de pathologies oculaires dans le cadre de la pratique des soins en libéral et en hôpitaux publics :** évaluer les modifications des pratiques cliniques sur leurs conséquences en ressources médicales et paramédicales
- **De mettre en place des registres nationaux surtout hospitaliers (via des logiciels de base de données communs)**
- **De développer des liens entre registres nationaux notamment hospitaliers et SNDS** (utilisation d'algorythmes et possibilité d'utiliser les données / œil)
- **Le financement de ces études doit être acté par la DGOS**

Le COUF est en mesure de créer une cellule de travail épidémiologique, de part l’expertise de plusieurs universitaires dans ce domaine et de leur expérience (cohortes existantes, travaux SNDS).

Le COUF travaille actuellement sur les données démographiques médicales à partir des bases de données SNDS afin de définir les besoins en formation pour les spécialistes en glaucome chirurgical, rétine chirurgicale, cornée chirurgicale et pédiatrie. Ces données permettront d’anticiper les besoins en formation par région et de réfléchir sur les modalités pratiques et théoriques de formation. Les données seront disponibles au décours de l’année 2021 (glaucome, rétine) et 2022 (pédiatrie, cornée). Une prolongation de ces travaux sera souhaitable pour réitérer cette analyse en 2022 et définir les évolutions dans le temps (2016 + 5 ans). Ces données seront publiées dans la littérature internationale (travail sur le glaucome chirurgical, actuellement en correction pour *Acta Ophthalmologica*).

Les ophtalmologistes universitaires sont déjà engagés dans la base de données (EVIRED, BAMARA – maladies rares, et autres ..) qui nécessitent des financements complémentaires et dans d’autres cohortes ophtalmologiques. Le COUF demande des moyens substantiels permettant de développer des bases de données oculaires francaises à grande échelle.

Résolution 2 (recommandations 5, 6, 7 du rapport) : Les ophtalmologistes universitaires soutiennent le projet d'une meilleure connaissance de la démographie médicale ophtalmologique

Sur la base de données actuellement parcellaires concernant la démographie médicale, le COUF demande à son Ministère de tutelles un projet épidémiologique afin de mieux définir la population médicale ophtalmologique. Ce projet mériterait d’associer le COUF à un organisme de statistique et épidémiologique étant donné la complexité de modéliser les facteurs de démographie médicale (âge de départ a la retraite, temps dédié au travail, type d’installation (travail aidé), diversité régionale, flux entrants). La projection du nombre d’ophtalmologistes à former dépendra également du modèle de filière visuelle, ce travail devrait ainsi permettre plusieurs projections. Ce travail pourrait faire l’objet d’un co-financement par le COUF.

Afin d’évaluer l’augmentation du nombre d’internes dans des régions moins bien pourvues en ophtalmologistes, le COUF recommande une étude avec l’aide des ARS pour connaître la proportion d’internes installés en zones sous-denses après un internat dans la région, ainsi que la proportion d’assistants spécialistes installés en zones sous-denses après un internat dans la région. Cette étude permettrait ainsi de connaître l’impact de telles mesures.

Ce travail épidémiologique du COUF se fera en concertation avec le CNP d’Ophtalmologie.

9	Organiser une planification régionale des effectifs en formation en orthoptie	2	DGOS	T2 2020
---	---	---	------	---------

Favoriser le développement du travail aidé, de l'équipe de soins pluri-professionnelle et de la télémédecine				
10	Créer un protocole de coopération national « filière visuelle » sur la base des actuels protocoles de coopération et de certains protocoles organisationnels	2	DGOS	T2 2020
11	Développer la prise en charge et le suivi au long cours par les orthoptistes des patients non pathologiques ou stabilisés, sous supervision médicale, conformément au décret de compétences	1	DGOS, CNAM et professionnels concernés	2020
12	Fixer et élargir la liste des matériels d'exploration non invasifs utilisables par les opticiens-lunetiers et les orthoptistes, en autonomie et sous le contrôle des ophtalmologistes	1	DGOS	T1 2020
13	Elargir la télé-expertise aux relations entre ophtalmologiste et orthoptiste et/ou opticien-lunetier	2	DGOS, DSS, HAS et CNAM	T2 2020
14	Accorder avec souplesse des dérogations pour les remplacements au cabinet principal des médecins qui consultent dans le cadre de leur cabinet secondaire et systématiquement pour les cabinets secondaires installés dans des zones sous-dotées	2	Ordres	2020
15	Lancer une réflexion prospective et partenariale sur l'impact des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle sur l'organisation et les parcours de soins	1	DGOS, HAS et représentants des professionnels	T3 2020

ADIFF

Autoriser la primo-prescription si les délais de prise de rendez-vous ne baissent pas significativement avant la fin de l'année 2021				
23	Si les mesures proposées ne permettent pas d'améliorer significativement la situation avant la fin de l'année 2021, autoriser la primo-prescription des verres correcteurs par les opticiens-lunetiers et les orthoptistes, pour les 16-42 ans avec une faible correction de la vision	1	DGOS	T4 2021
Mettre en œuvre une pratique avancée dans la matière visuelle				
24	Créer une pratique avancée en matière visuelle pour la prise en charge du suivi de patients atteints de pathologies complexes et/ou évolutives	1	DGOS	T3 2020
Moderniser et rénover les formations des professionnels paramédicaux				
25	Inclure dans le cadre des relations État / CPU / Régions de France la question du financement des formations paramédicales qui étaient déjà universitarisées en 2004, en particulier l'orthoptie	1	MESRI, CPU et Régions de France	T2 2020
26	Créer une licence de santé visuelle dans le cadre d'une expérimentation, avec deux parcours (orthoptie et optique de santé) et des mentions de spécialisation pour les opticiens et les orthoptistes, ainsi qu'un dispositif de passerelle pour les actuels opticiens-lunetiers	1	DGESIP, DGOS et CPU	T2 2020
27	Créer un master (bac + 5) de pratique avancée santé visuelle, ouvert aux orthoptistes et opticiens-lunetiers (de niveau bac + 3)	1	DGESIP	T2 2020
28	Faire évoluer les formations master à bac + 5 d'optométrie vers des masters d'optique appliquée aux matériels et aux équipements	2	DGESIP, CPU	2021

Résolution 3 : Les ophtalmologistes universitaires soutiennent l'autorisation donnée aux orthoptistes d'effectuer le dépistage des pathologies ophtalmologiques et l'examen de la réfraction sous contrôle médical

Le COUF soutient l'implication sous contrôle médical des orthoptistes dans la prise en charge de la contactologie et dans le développement de la télémédecine en ophtalmologie.

Résolution 4 : Les ophtalmologistes universitaires soutiennent le projet d'établir pour les orthoptistes une formation universitaire permettant des délégations de tâche actuellement accordées à titre expérimental, l'encadrement et la coordination universitaire des écoles d'orthoptie et l'activité de recherche en orthoptie.

Le COUF indique que le suivi de pathologies ophtalmologiques est sous la responsabilité médicale.

Résolution 5 : Les ophtalmologistes universitaires soutiennent le projet d'une reconnaissance de compétences acquises par les opticiens pour favoriser la passerelle vers les études d'orthoptie

- Les connaissances en Optique des étudiants en filière optique (BTS Opticien lunetier, Licence Optique, Master Optique) sont un pré-requis intéressant pour la formation en Orthoptie, la passerelle est une opportunité pour ces étudiants qui seraient motivés par les soins et la prise en charge de patients, dans la continuité de leur formation initiale
- Le COUF a identifié la possibilité de validation d' ECTS équivalentes acquises lors de leurs années précédentes (Essentiellement Optique, Réfraction, Anglais, Contactologie) pour favoriser la passerelle vers la formation en Orthoptie.
- La sélection se fera sur dossier via la plateforme Parcoursup puis par un oral d'évaluation du projet professionnel. Un nombre de places défini sera réservé pour ces parcours en reconversion, lors du dépôt sur Parcoursup à hauteur de 20% d'admissibilité aux oraux (quota à redéfinir chaque année).

Les ECTS validés sont les suivants :

- UE2 (Optique géométrique, optique physiologique) : 3 ECTS
- UE 3 (Réfraction) : 4 ECTS
- UE 4 (Physiologie du système visuel, physiologie neuro-sensorielle) : 3 ECTS
- UE 5 (Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies) : 3 ECTS
- UE 6 (Anglais) : 1 ECTS
- UE 7 (Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision) : 2 ECTS

Au total, la validation de 16 ECTS dispensées en première année du certificat de capacité d'Orthoptie est possible.

Résolution 6 : Les formations de toutes les professions de soins visuels sont contrôlées par les universitaires ophtalmologistes, réunis au sein du COUF

Les ophtalmologistes universitaires de France estiment qu'il est de leur ressort de contrôler :

- La formation des internes d'ophtalmologie
- la formation des orthoptistes
- l'agrément des lieux de stages pour les internes en ophtalmologie et pour les élèves orthoptistes
- la prospective de formation de la filière soignante
- Le développement professionnel continu des ophtalmologistes et des orthoptistes

Les ophtalmologistes universitaires de France demandent que la formation de tous les acteurs de la filière de soins visuels soit universitarisée. Les avantages en sont multiples :

- Harmonisation de la formation au niveau national
- Organisation de passerelles entre les différentes professions
- Mise en synergie des enseignements médicaux et paramédicaux d'autres spécialités
- Conformité avec le système LMD européen.
- Accès à la recherche, et à la formation par la recherche à tous les niveaux.

S'agissant de la formation des internes en ophtalmologie, le COUF souligne la nécessité :

- D'assurer et contrôler la formation des maîtres de stage au sein de l'université
- De l'application de la charte du stage en milieu libéral élaborée par le COUF
- Le développement de la simulation chirurgicale dans les différentes régions

Le développement des enseignements des pratiques en surspécialité d'ophtalmologie actuellement déficitaires sur le territoire (pédiatrie, contactologie, basse vision, neuro-ophthalmologie).

Les ophtalmologistes universitaires de France proposent un renforcement significatif des ressources humaines de l'encadrement universitaire, une augmentation du nombre d'élèves orthoptistes via une augmentation du numerus clausus à adapter et évaluer tous les trois ans, une multiplication des terrains de stages en public et en libéral, et une prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement pour les

élèves orthoptistes en stage dans des régions sous-dotées. Le COUF travaille en étroite collaboration avec la commission universitaire d'Orthoptie du COUF (3 représentants du COUF, 3 représentants orthoptistes) et le CNOE (Collège National des Orthoptistes Enseignants) afin de promouvoir l'enseignement en orthoptie. Sur le plan pédagogique, le COUF est résolument engagé dans le développement d'une plateforme numérique nationale dédiée aux orthoptistes (SIDES-NG), mettant en commun les enseignements des différentes écoles d'orthoptie en France.

Fait à Grenoble, le 25 mars 2021

Pour le COUF,

Pr Christophe CHIQUET, Président du COUF



Pr Pierre-Yves ROBERT, Vice-Président

